



CONSEIL COMMUNAL N° 12 DU 13 DECEMBRE 2017

SEANCE PUBLIQUE

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7/11/2017 – Approbation.

Administration générale

2.- Intercommunales

- a. AIDE – Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2017.
- b. L'IMMOBILIERE PUBLIQUE SCRL – Assemblée générale du 19 décembre 2017.
- c. CHBAH – Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2017.
- d. NEOMANSIO – Assemblée générale stratégique du 20 décembre 2017.
- e. PUBLIFIN SCIRL – Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 21 décembre 2017.
- f. INTRADEL – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017.
- g. INTERSENIORS – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017.

Personnel

- 3.- Modification du Statut administratif du personnel communal – Comptabilisation des prestations insalubres à 200% (ramassage ordures, ramassage carcasses et interventions sur égouts)

Il est proposé une modification du Statut administratif du personnel communal en vue de comptabiliser certaines prestations insalubres à 200%, à savoir :

- *exhumations;*
- *interventions au contact avec des eaux usées domestiques;*
- *ramassage, ouverture et fouille des dépôts clandestins;*
- *ramassage des carcasses d'animaux.*

**4.- Modification du Statut pécuniaire du personnel communal (et du C.P.A.S.).
– Valorisation des services prestés antérieurement dans le secteur privé
(passage de 6 ans max à 10 ans max)**

Conformément à ce que permet la circulaire du 19 mai 2016, il est proposé une modification du Statut pécuniaire du personnel communal (et du C.P.A.S.) afin de permettre la valorisation des services antérieurs prestés dans le secteur privé à concurrence d'un maximum de 10 années à la place des 6 maximum prévues actuellement.

**5.- Modification du Statut pécuniaire du personnel communal (et du C.P.A.S.).
– Semaine volontaire des 4 jours.**

En ce qui concerne la semaine volontaire des 4 jours, une mise à jour du Statut pécuniaire du personnel communal (et du C.P.A.S.) est nécessaire afin de faire référence, non plus à la loi du 10 avril 1995, mais bien à celle du 19 juillet 2012.

Bien-être animal

6.- Convention de mise à disposition d'un lecteur de puces électroniques pour l'identification des animaux errants - "poils et moustaches" asbl.

Grâce à la subvention octroyée par le Ministre Di Antonio, la Commune avait pu acquérir un lecteur de puces électronique pour l'identification des animaux errants. Etant donné que les services communaux n'ont pas usage dudit lecteur, il est proposé de mettre le lecteur de puces à disposition de l'asbl Poils et Moustaches. Cette asbl s'occupe de la stérilisation des chats errants. Il est dès lors proposé de signer une convention de mise à disposition pour une durée d'un an, renouvelable de manière tacite chaque année.

Affaires sociales

7.- Budget 2018 du CPAS – Approbation.

Affaires économiques

**8.- Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local" -
Approbation du budget 2018.**

Sports

9.- Budget 2018 du CSN – Prise d'acte.

Culture

10.-Budget 2018 du Coude à Coude – Prise d'acte.

11.-Adhésion aux secteurs « Droit commun », « Immobilier », « Promotion immobilière publique» et « Management opérationnel et conseil externe » de la société coopérative intercommunale ECETIA Intercommunale ainsi qu'à la société coopérative intercommunale ECETIA Collectivités-Ic

Afin de bénéficier de son expertise et de ses conseils (financement, valorisation foncière et gestion immobilière), il s'agit d'adhérer à l'intercommunale ECETIA qui compte quatre secteurs:

- *Le secteur « Droit commun »,*
- *Le secteur « Management opérationnel et conseil externe »,*
- *Le secteur « Immobilier »,*
- *Le secteur « Promotion immobilière publique ».*

Cette adhésion se réalise par la souscription de parts dans ces 4 secteurs et permettra de bénéficier d'une relation « in house » et ainsi de faire appel à ses services sans mise en concurrence préalable.

12.-Procès - verbal de la caisse du receveur du 01/01/2017 au 29/09/2017.

HUIS CLOS

Vers 21h00

REUNION ANNUELLE COMMUNE ET PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

1.- Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action sociale.

2.- Divers.